

# Roubaix Handball Club



Rejoignez-nous !

## Contacts club

Siège : Maison des associations, 24 pl. de la liberté, 59100 ROUBAIX

Mail : [contact@roubaixhandballclub.fr](mailto:contact@roubaixhandballclub.fr)

Site internet : <http://www.roubaixhandballclub.fr>

## Dossier d'inscription - Saison 20 -20



### NOUVEAU !

Cette saison, il est désormais possible d'effectuer toute la démarche d'adhésion en ligne, de la transmission des renseignements d'inscription au paiement de la licence. Cette démarche vous est proposée pour une inscription : plus facile, plus rapide et qui répond à la demande des adhérents.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site internet du club sur <http://www.roubaixhandballclub.fr>

Vous y trouverez les différents liens d'accès au dossier en ligne. Un lien d'accès est proposé pour chaque catégorie.

Si vous décidez de vous inscrire en ligne, le présent dossier pourra vous permettre d'identifier quelles informations et quels documents vous seront demandés en ligne. Merci ne pas oublier de bien lire également le règlement et les règles de vie du club.

Pour les personnes qui souhaitent poursuivre leur inscription par « dossier papier », cela reste possible, et le club organisera des permanences à la reprise, en septembre.

### DOSSIER CLUB

Tous les adhérents doivent fournir :

- La fiche de renseignements
- La fiche de paiement
- Le règlement de la cotisation d'adhésion
- La copie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour les nouveaux adhérents)
- Le certificat médical d'aptitude au handball (valable 3 ans, à renouveler suite au COVID)

Pour les mineurs :

- L'autorisation parentale du club et de la Fédération Française de Handball

### LICENCE SUR INTERNET POUR AFFILIATION À LA FFHANDBALL

Cette partie concerne les adhérents évoluant dans les catégories : sénior masculin (+16 ans), et moins de 18 ans masculin (joueurs nés entre 2005 et 2007). En effet, ces deux équipes vont intégrer

le championnat départemental de la Fédération Française de Handball (FFH), ce qui nécessite de procéder à l'inscription des joueurs sur le logiciel GESTHAND.

Deux cas de figure :

Je souhaite CREER une licence :

Les 1ers éléments nécessaires sont : NOM + PRENOM + DATE & LIEU de naissance.

La licence sera créée informatiquement sur le site dédié GESTHAND

Un mail vous sera envoyé afin de compléter la licence à l'aide des divers documents.

Pour les mineurs :

- Attestation de santé + justificatif d'identité + autorisation parentale FFHB

Pour les majeurs :

- Certificat médical (postérieur au 01/06/2020 + attestation de santé) + justificatif d'identité + photo d'identité + attestation d'honorabilité pour les encadrants.

Je souhaite RENOUELER ma licence :

Un lien vers GESTHAND vous sera envoyé par mail, à l'adresse fournie par vos soins, il est valable 48h. Au besoin, nous pouvons le renvoyer.

Retrouvez ces informations sur <http://www.roubaixhandballclub.fr>



# Fiche de renseignements

Nouvelle demande     Renouvellement     Mutation

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : le  /  /  à

Adresse :

Code postal :  Ville :

Tél :  Mail :

NB : l'adresse mail sera le moyen de contact privilégié du club.

## **Demande à adhérer à l'association Roubaix Handball Club**

La signature du dossier de demande d'adhésion implique l'acceptation du règlement intérieur du club, joint à ce présent dossier d'adhésion.

### Rappel :

Pour chaque rencontre officielle de la FFH, il est nécessaire d'avoir 3 postes dédiés repris sur la feuille de match. Un chronométreur en charge de la table de marque, un secrétaire en charge de saisir les événements du match sur ordinateur, un responsable de salle. Il est nécessaire qu'il puisse y avoir une rotation sur la prise en charge de ces postes face à l'accroissement du nombre de matchs prévus dans l'année.

**Pour ce faire, il est en revanche nécessaire d'être licencié et majeur. Parents et proches, n'hésitez pas à prendre une licence « dirigeant ». Elle est payée par le club.**

## **Le Roubaix Handball Club a besoin de vous pour fonctionner**

Je souhaite apporter mon soutien en qualité de bénévole

- Pour les tâches administratives  
(comptabilité, secrétariat, recherche de financements, communication)
- Pour les tâches organisationnelles  
(buvette, tables, etc.)

### Formations

Licencié joueur : je souhaite me former à l'arbitrage (dès 11 ans) :  Oui  Non

Licencié joueur/dirigeant : je souhaite bénéficier de la formation de Table :  Oui  Non



# Fiche de paiement

Catégories d'adhésion	Année de naissance, fonction	Tarif
1	Sénior masculins, engagés en championnat départemental : 2004 et avant	120€
2	Loisirs mixte (uniquement), inscrite en championnat associatif : 2006 et avant	100€
3	-18 ans masculins, engagés en championnat départemental : 2005 / 2006 / 2007	100€
4	11-15 ans mixte : 2008 / 2009 / 2010 / 2011 & -18 ans féminines : 2005 / 2006 / 2007	80€
5	6-10 ans : jusqu'à 2012	50€
6	Dirigeant	Pour information, le club finance les licences dirigeants et bénévoles actifs (43€ par licence)
Réductions	<p><u>Réduction A</u> Afin de récompenser l'investissement de nos entraîneurs, les entraîneurs-joueurs bénéficieront d'une remise sur leur licence.</p> <p><u>Réduction B</u> Afin de favoriser la découverte du handball, toute l'année, le club propose une réduction « mi-saison ». Elle s'applique pour tout joueur qui participerait à un premier entraînement à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.</p>	50% du tarif pratiqué

Si vous avez un doute ou une question concernant la catégorie de licence qui vous est applicable, n'hésitez pas à nous contacter sur [contact@roubaixhandball.fr](mailto:contact@roubaixhandball.fr) ou en message privé sur le facebook du club.

## Précisions :

- Les licences de catégories 1, 2, 3 et 4 (sous réserve d'avoir au moins 16 ans) permettent la participation au championnat loisir. N'hésitez pas à vous manifester. En revanche une licence de catégorie 2 n'ouvre pas d'accès à des matchs de championnat réservés à la catégorie 1.
- En cas de demande de mutation, le club sera susceptible de solliciter le paiement de ce coût auprès de la FFH. Merci de se rapprocher des dirigeants > [contact@roubaixhandballclub.fr](mailto:contact@roubaixhandballclub.fr)

- Les lieux et horaires d'entraînement seront communiqués dès que ces informations auront été transmises par la Mairie de Roubaix. N'hésitez pas à consulter votre adresse mail, notre site internet et notre page Facebook.

	Nom et Prénom	Catégorie Licence	Montant	Réduction
Licence 1				
Licence 2				
Licence 3				
Licence 4				
		Total		
		A payer		

**Mode de paiement :**

Espèce
  Chèque
  Pass sport
  Chèque activité

Il est possible de régler et d'effectuer ses démarches d'adhésion en ligne, via le site Hello Asso. Les liens d'accès sont à retrouver sur <http://www.roubaixhandballclub.fr>

Pour le paiement par chèque, possibilité de paiement en 3 fois, débités sur trois mois consécutifs. Le chèque est à établir à l'ordre du Roubaix Handball Club.

**Réservé au club**

Paiement reçu par :

Le :

Signature du représentant du club



# Autorisation parentale

Saison 2022-2023

Je soussigné :

Père, Mère, Tuteur de  (nom, prénom)

L'autorise à **participer aux entraînements, aux rencontres et aux compétitions** organisées par :

- La Fédération Française de Handball ; la Ligue Hauts de France de Handball ; le Comité Nord de Handball ; le Roubaix Handball Club.

**J'autorise les responsables des dites instances à décider de l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence grave.** En cas d'intervention chirurgicale, je demande à être contacté au numéro suivant. Téléphone :

Je m'engage à rembourser le Roubaix Handball Club du montant des frais engagés.  
En cas de blessure lors d'un match, assurez-vous que celle-ci soit déclarée sur la feuille de match et rendez-vous sur le site de la Fédération Française de Handball, rubrique « Pratiquer/adhésion/assurance » afin d'en faire la déclaration en ligne.

N° de Sécurité Sociale :

Mutuelle (N° de sociétaire) :

**Je dégage de toute responsabilité le Roubaix Handball Club en cas de vol, dégradation volontaire ou de toute faute grave où la responsabilité de mon enfant serait reconnue.**

Si sur décision du responsable des entraînements et rencontres (suite à une indiscipline, maladie ou blessure) mon enfant devait être renvoyé à mon domicile, **je m'engage à venir le rechercher sur le lieu de l'entraînement ou de la rencontre et je dégage la responsabilité des organisateurs à son retour au domicile par ses propres moyens** (après avoir été prévenu de la situation).

J'autorise /  Je n'autorise pas mon enfant à partir seul après les entraînements, rencontres et compétitions.

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant (nom / prénom)

Date :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



# Règlement du club

## Article 1 - Adhésion et mode de règlement

Seuls les joueurs à jour de leur cotisation et de leur dossier administratif sont autorisés à participer aux entraînements et compétitions.

La date limite pour le rendu des éléments du dossier est le 30 Septembre, pour les joueurs ayant débuté la saison.

Un total de 3 séances de présence sur l'année maximum sera accepté avant rendu du dossier complet.

Les paiements s'effectuent en ligne, par espèces, chèque, ou chèque activité. L'intégralité du paiement est à faire en une fois. Le club accepte le paiement en 3 fois maximum lorsqu'il est fait par chèque, sous réserve que ces chèques soient fournis en une fois.

Ils seront débités sur 3 mois consécutifs, le 30 du mois. Les chèques sont à adresser à l'ordre du Roubaix Handball Club.

Les personnes n'ayant pas acquitté de leur cotisation de l'année précédente ne pourront pas participer à la saison à venir, seul un paiement global de la dette permet une réinscription.

## Article 2 - Devoir du joueur

Tout adhérent doit le respect aux arbitres, entraîneurs, managers, partenaires, adversaires, spectateurs. De manière plus générale, le respect est dû à l'intégralité des personnes présentes dans la structure.

Tout adhérent doit faire en sorte de protéger les autres, par son comportement et ses gestes.

Tout adhérent doit participer à la vie du club, notamment par sa présence aux entraînements et aux matchs, y compris ceux pour lesquels il ne joue pas. La participation à la table de marque, en tant qu'arbitre, ou en tant que spectateur sont tout autant de leviers importants pour l'unité du club.

Tout adhérent doit respecter le temps de jeu des autres. Sauf demande de l'entraîneur, l'adhérent n'intervient pas. Les remarques, jeux avec les ballons, et autres événements pouvant nuire au bon déroulement du temps de jeu des autres sont à proscrire.

Tout adhérent doit respecter le matériel du club, veiller à sa bonne utilisation, à son bon entretien. L'entretien des équipements de match et d'entraînement est notamment à souligner. (Nettoyage des maillots, chasubles, par roulement).

Toute dégradation ou perte pourra faire l'objet d'une facture de recouvrement par le Roubaix Handball Club.

Tout adhérent doit être dans une condition physique adaptée en cas de présence sur un créneau de jeu. Exemple de conditions inadaptées : ébriété, maladies contagieuses (dont Covid 19).

L'utilisation des téléphones n'est pas autorisée lors de la participation aux temps de jeu, sauf cas particuliers.

### Article 3 - Discipline et sanctions

Toute sanction issue du corps arbitral peut amener l'adhérent devant la commission de discipline compétente (fédération, ligue, comité, club).

Chacun est responsable de ses actes. Ainsi, en cas de sanction disciplinaire prononcée par les instances du handball entraînant une amende infligée au club, la personne sanctionnée s'acquittera du montant de celle-ci. Une facture lui sera envoyée par le club. **Les frais et amendes seront à la charge du fautif.**

En cas de besoin, un conseil de discipline sera désigné par le Bureau.

Ce conseil de discipline pourra statuer sans appel.

Ce conseil de discipline pourra décider de sanctions.

### Article 4 - Ponctualité

Pour le bon déroulement des temps de jeu, il est impératif d'être ponctuel.

Pour le début de l'entraînement, prévoir une arrivée 15 minutes avant afin de se changer et d'être prêt au début de l'entraînement

En cas d'absence, prévenir au plus tôt l'entraîneur afin qu'il puisse adapter son temps de jeu en fonction

Tout adhérent s'engage à participer à l'ensemble des entraînements et aux compétitions pour lesquelles il est convoqué et à y être à l'heure.

Des manquements à ces règles peuvent entraîner des sanctions, notamment des interdictions de participation aux matchs, notamment si ces manquements sont répétés.

### Article 5 - Tenue

Une tenue correcte est exigée. Elle se compose :

- de chaussures de sport propres
- d'un short ou d'un bas de survêtement
- d'un haut adapté à la pratique du sport ou d'un haut de survêtement
- d'un maillot adapté pour les compétitions (prêt possible pour le match)

Les bijoux et accessoires (bracelets, bagues, montres etc) sont proscrits sur le terrain.

Merci d'apporter une vigilance particulière aux dispositifs médicaux, notamment les paires de lunettes. Le port d'un cordon sport et d'une paire spécifique, adaptée à la pratique sportive est nécessaire.

### Article 6 - Devoir des parents et responsables légaux

Plusieurs équipes sont inscrites en championnat cette saison dont une équipe jeune. Le transport des joueurs est primordial au bon déroulement des compétitions. Ainsi, les parents s'engagent à participer aux transports.

Il est important que les parents s'impliquent dans la vie du club, notamment pour les matchs, la tenue de la table de marque et les déplacements.

Le respect de l'intégralité des articles 7 et 8 est demandé aux parents, en particulier pour la surveillance des enfants non joueurs.

### **Article 7 - Accompagnateurs, spectateurs et parents**

Les entraînements n'acceptent pas de public, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur. En cas de présence sur un temps de jeu, les accompagnateurs doivent respecter la structure, le matériel et les personnes présentes (notamment les arbitres et les adversaires).

Le matériel est réservé aux joueurs.

Le club n'est pas une garderie, les accompagnateurs sont responsables du comportement des enfants non joueurs qu'ils pourraient amener dans la structure.

Les entraîneurs sont disponibles avant et après les temps de jeu, mais pas pendant. Le temps de jeu est réservé aux joueurs.

En cas de non respect de ces règles, les entraîneurs et responsables du Roubaix Handball Club peuvent vous demander de sortir de la salle.

Une attention particulière vis-à-vis de l'article 8 est demandée.

### **Article 8 - Respect de la structure**

Il est interdit de manger à l'intérieur des salles.

Les déchets doivent être placés dans les poubelles prévues à cet effet. Une attention spéciale est demandée vis-à-vis des bouteilles d'eau.

Le matériel doit être utilisé de manière correcte, et rangé à la fin du temps de jeu.

### **Article 9 - Responsabilité du club**

La responsabilité du Roubaix Handball Club ne saurait être engagée pour tout incident se produisant en dehors des structures du club, des déplacements, ou des temps de jeu

### **Article 10 - Vol, perte, casse**

Le Roubaix Handball Club ne pourra être tenu pour responsable de tout vol, perte, ou casse

### **Article 11 - Devoir des entraîneurs, managers et arbitres**

Les entraîneurs, managers et arbitres s'engagent à :

- Respecter les horaires
- Préparer le matériel avant l'entraînement
- Organiser les compétitions et déplacements
- S'organiser pour pallier toute absence éventuelle

Dans le cas où un entraînement ne pourrait pas être assuré, il est possible qu'un entraînement soit supprimé. Le cas échéant, l'information sera diffusée le plus tôt possible.

### **Article 12 - Communication**

Les communications du Roubaix Handball Club se feront majoritairement au travers de l'adresse mail [contact@roubaixhandballclub.fr](mailto:contact@roubaixhandballclub.fr)

Des communications peuvent également être diffusées sur la page Facebook du club :  
<https://www.facebook.com/roubaixhandballclub/>

J'autorise les personnes choisies par le Roubaix Handball Club à photographier et/ou filmer les activités organisées par les clubs pendant la saison. Je donne l'autorisation à ces instances de diffuser ces photographies et images à des fins de communication sur les documents, articles, journaux, réseaux sociaux et sites internet appropriés, et ceci sans aucune contrepartie et sans limite de temps.

### **Article 13 - Réactualisation du règlement**

Le Bureau s'engage à réactualiser régulièrement le présent règlement.

# Règles de vie

Bien que ne faisant pas forcément partie du règlement du club, les points suivants sont importants pour que l'ensemble des adhérents du Roubaix Handball Club et les personnes gravitant autour puissent vivre aux mieux leurs interactions avec le club et ses adhérents.

N'hésitez pas à nous partager vos idées de règles de vie, afin que les temps de jeu soient encore meilleurs pour tous !

- La ponctualité est nécessaire au bon déroulement des entraînements
- Le respect de l'autorité des entraîneurs est nécessaire au bon déroulement des temps de jeu
- La participation à la vie du club est essentielle pour qu'il puisse continuer à prospérer. Diverses possibilités existent pour s'impliquer dans la vie du club en dehors des matchs et entraînements :
  - Aide à la table de marque
  - Arbitrage
  - Accompagnement dans les déplacements
  - Venir en spectateur à des matchs d'autres catégories
  - Venir en spectateur à des matchs en l'absence de convocation
- Un comportement adéquat est nécessaire avant, pendant, et après les matchs
- Le respect des autres est de mise (joueurs, entraîneurs, gardiens, etc)
- Le respect du voisinage aux alentours des structures de jeu est primordial, notamment avant et après les temps de jeu
- Les structures habituelles et visitées doivent être laissées propres et vierges de toute dégradation
- La mi-temps est un temps de jeu qui n'est pas destiné à la consommation d'alcool ou de cigarettes
- Il est important de s'hydrater durant l'effort, et idéalement de prévoir une bouteille d'eau (qui ne sera pas laissée sur le bord du terrain en partant)
- Les entraîneurs ayant beaucoup à faire, merci de les aider à sortir et ranger le matériel
- La participation à l'entretien des équipements est requise, notamment pour le nettoyage des tenues de matchs, ou des chasubles d'entraînement.
- Les téléphones, la nourriture et l'alcool ne sont pas tolérés sur les temps de jeu, sauf autorisation de l'entraîneur en cas d'extrême nécessité
- L'entraîneur doit être prévenu si vous vous écarterez du groupe (besoins naturels, départ anticipé, etc)
- L'entraîneur doit être prévenu en cas d'absence à l'entraînement.